

CONTRIBUTION DE LA VIE NOUVELLE ANGERS

Etat des lieux :

- Participation à la veille à la halte de nuit d'Angers au Chemin de Traverse
- Jokers occasionnels si des sans-abri restent dehors à l'issue de la veille
- Accueil en répit de 48h d'une famille tchadienne (2 enfants : 6 et 15 ans et la maman)
- Accueil le week-end et les vacances scolaires d'un jeune majeur malien lycéen resté un mois sans abri afin qu'il puisse obtenir une place en internat

Dénoncer l'inacceptable :

- La Préfecture n'accorde que 10 minutes d'entretien à chaque personne et n'accepte qu'une information par rendez-vous (exemple : RDV pour renouvellement de récépissé, mais refus d'enregistrement de changement de domiciliation)
- Prendre les RV à la Préfecture impérativement par internet
- Envoi d'une facture du CHU (supérieure à 900 €) suite à une journée d'hospitalisation
- Une maman venant d'accoucher à nouveau à la rue 5 jours plus tard avec son bébé
- Etre obligé de se rendre à un accueil associatif pour avoir un petit-déjeuner après une nuit d'hôtel
- La non reconnaissance de la minorité de certains mineurs non accompagnés
- Ne pas rendre aux jeunes MNA l'original du document fourni
- Le prolongement du temps en centre de rétention administrative
- Le raccourcissement de la durée pour faire appel après le refus de titre de séjour

Propositions :

- Utiliser l'argent consacré aux nuits d'hôtels à la location de logements meublés
- Prévoir des lieux d'accueil de jour pour les familles et les personnes isolées